

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attaques de troupeaux à Fougerolles

Vesoul, le 28 août 2020.

Environnement

Deux attaques de troupeaux ont été commises par un grand prédateur cette semaine dans la commune de Fougerolles. Deux brebis puis une génisse de 9 mois ont été tuées.

Dès signalement, les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) se sont rendus auprès de chacun des éleveurs. Différents indices ont été relevés à l'occasion du constat afin de pouvoir expertiser quel est l'animal à l'origine de la prédation et des pièges photographiques ont été installés.

Un grand canidé est manifestement à l'origine de ces attaques. Il est aujourd'hui impossible d'affirmer s'il s'agit d'un loup ou d'un grand chien. L'expertise et le processus d'indemnisation sont engagés.

De telles attaques restent très rares en Haute-Saône. Seules deux autres attaques ont été déclarées depuis 2018. 4 avaient eu lieu en 2017. Sur ces 6 attaques, 4 expertises ont conclu de façon certaine à la non implication du loup. Pour deux autres, les indices concluaient à la prédation possible par un loup, comme par celle d'un grand chien errant, sans pouvoir distinguer l'un de l'autre. Dans ces deux derniers cas, les éleveurs ont été indemnisés.

Ces dernières années, le loup n'était présent qu'occasionnellement sur le département.

Même si les actes de prédation restent très rares, les services de l'État ont pris la mesure de la possibilité d'attaque de loup en Haute-Saône. Ainsi, la préfète a signé le 10 avril 2020 un arrêté classant le département en « cercle 3 », en application du plan loup national. Ce classement permet aux éleveurs de la Haute-Saône de bénéficier d'aides publiques à l'investissement pour protéger leurs troupeaux. Par ailleurs, l'arrêté interministériel du 19 février 2018, rend possible la mise en œuvre de mesures d'effarouchement aux fins d'éviter les tentatives de prédation du loup.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1/2

1 rue de la préfecture
70000 VESOUL

Il est rappelé que le loup est une espèce strictement protégée en France comme en Europe. Le cadre d'intervention est fixé par le « plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage ».

Toutes les informations sur la situation du loup en France, son évolution, ses impacts sur les troupeaux, les mesures du plan loup sont disponibles sur les sites www.loupfrance.fr et www.loup.developpement-durable.gouv.fr/

En cas d'observation d'un loup, d'indices de sa présence ou de constat d'une attaque, merci de contacter rapidement le service départemental de l'OFB ou la DDT (Direction Départementale des Territoires).